

Antony, le 25 septembre 2024

Madame, Monsieur,

L'année de sixième est un temps de changement. Changement au niveau du rythme de travail qui exige une nouvelle gestion du temps aussi bien à la maison qu'au collège. Rassurez-vous ! C'est un apprentissage que le collège prend à cœur, mais qui nécessite votre collaboration. Sa réussite permet de faire de la classe, une grande famille où l'on apprend à se connaître, à étudier, à vivre ensemble.

Tout sera mis en place au sein du collège et plus particulièrement en dernière année du cycle de consolidation pour que votre enfant puisse **grandir en humanité et en dignité**.

Le changement sera aussi dans l'apprentissage de nouvelles matières. Ces différentes disciplines sont enseignées par des professeurs qui travaillent en équipe. Sur le plan pédagogique, il existe des heures d'accompagnement personnalisé en sixième qui donnent à chacun une meilleure maîtrise des moyens d'apprendre. Ces compétences devront être acquises tout au long des années collège dans le cadre du livret de compétences, de connaissances et de culture.

Pour mieux motiver les élèves, chaque classe s'efforce d'élaborer des projets ou de mettre en place des activités ponctuelles qui mobilisent toutes les énergies, celle des jeunes et celle des adultes. Ces projets sont en lien avec les heures d'accompagnement personnalisé.

Toutefois, **il y aura des projets** pour lesquels vous pourrez faire une demande, si l'inscription se concrétise. Ils se dérouleront pendant les heures d'accompagnement personnalisé. Ces projets seront présentés lors d'une réunion spécifique dont la date sera communiquée ultérieurement.

L'institution Sainte-Marie, dans sa pédagogie et sa pastorale, positionne l'élève au cœur du parcours scolaire. Les professeurs et les éducateurs s'emploient, avec votre aide, à faire en sorte que les jeunes soient pleinement eux-mêmes en développant au maximum toutes leurs capacités physiques, artistiques, intellectuelles et spirituelles.

L'élève heureux, à la personnalité réussie, est notre première préoccupation.

Après étude de votre dossier, vous serez avisés par courrier de la décision prise par le Censeur, qui peut être soit une acceptation, soit une mise en attente de place ou de confirmation de progrès, ou un refus.

Vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre cordial dévouement.

Olivier BENTOLILA,

Censeur du Collège

Benoît RICHARD,

Chef d'Etablissement